

BULLETIN MUNICIPAL



n° 58 / Août 2020

Le Cloître St Thégonnec

Le mot du maire...

Tiens ! pourra-t-on dire, le «bulletin N°58 » étonnant !.. Le dernier que nous avons réalisé portait le N°57 et sa parution se fit au rythme de 2 par an, de la première à la dernière année sans interruption et nous pensons continuer de la même façon durant ce mandat, pas UN, mais au moins une dizaine d'autres, tout en sachant fort bien que le plus difficile n'est pas d'en faire un, mais d'écrire les suivants. C'est toujours ce que nous avons fait, informant ainsi tous les habitants de la commune des orientations et des décisions municipales. On y trouvera aussi des informations générales, des indications concernant le monde associatif, une page consacrée au patrimoine local rédigée par Claude Roussel, ces éléments du patrimoine que seul on ne découvre pas forcément et que la recherche auprès des « sachants » permet de révéler...

Par ailleurs les suggestions seront les bienvenues surtout si elles portent des messages désintéressés et qui concernent une majorité des habitants de la commune et pas seulement un individu ou un groupe restreint: tout ce qui apporte quelque chose à la commune en apporte à chacun d'entre nous, pas l'inverse.

Nous avons été entravé dans notre entrée en fonction par l'épidémie, de laquelle, nous ne sommes pas encore sortis. Dès le 28 mai nous nous sommes mis au travail.

Je ne terminerai pas cette page sans féliciter les Cloîtriens pour le civisme dont ils ont fait preuve à l'occasion des élections municipales : près de 80 % de participation c'est remarquable, rendant incontestable le résultat. Un grand merci à tous ceux qui dont le choix s'est largement porté sur les candidats que nous vous proposons, nous faisant ainsi confiance pour la gestion de la commune et démontrant si besoin était du souhait de changement.

N.B. Ce bulletin, comme les précédents, s'est fait et se fera de manière artisanale sans quadrichromie couleur, photocopié par nos soins. Simple, peu coûteux et le plus respectueux possible de l'environnement. L'essentiel à nos yeux étant le contenu, fusse-t-il au détriment de la forme.

Jean René PERON.

Situation des bâtiments municipaux

La nouvelle équipe vient de démarrer et comme mes collègues je découvre la situation des bâtiments communaux et force est de constater qu'ils nécessitent tous de gros travaux de rénovation et de mise en conformité.

Durant notre campagne nous avons fixé comme priorité absolue notre soutien à l'École Primaire du Cragou et pour cela la première action fut de développer les logements locatifs. **La maison BECAM** anciennement maison des associations est une première étape pour mettre à disposition un logement familial avec enfants. Les travaux de peinture et le nettoyage complet du jardin et de son environnement ont été conduits et réalisés rapidement. A ce jour nous avons plusieurs candidatures et la commission logement statuera afin de signer au plus vite le contrat de bail à une famille.

L'autre priorité bien sûr est la remise en marche de notre commerce «**Boulangerie-Épicerie**». Notre but affiché était la mise en place d'un vrai boulanger- pâtissier conforme à son passé historique. Par délibération municipale du 20 Juillet 2020 nous avons retenu la candidature d'un couple professionnel et expérimenté Richard et Christelle TAUDON. Les équipements actuels ne sont plus adaptés à la fabrication du pain aussi nous avons lancé des recherches approfondies pour trouver le meilleur matériel et en priorité pour le cœur du métier un four électrique avec cellules indépendantes permettant la production de petites séries sans grever la consommation d'énergie.

Le démontage du vieux four à fioul est déjà terminé et avec les artisans locaux déjà à pied d'œuvre nous faisons les travaux nécessaires pour recevoir les futurs matériels:

- * Nouvelle chape carrelée
- * Raccordement électrique adapté
- * Arrivée et évacuation d'eau
- * **Rafrâichissement** global des locaux

Tous les corps de métiers sont mobilisés et nous les remercions pour réaliser au plus vite toutes les infrastructures en bonne coordination du planning. Vous serez informés rapidement de la date d'ouverture de votre Boulangerie/Pâtisserie/Épicerie. Nous espérons pour début Septembre 2020 au plus tard.

Le **CAPSEL** Bar – Restaurant annoncé comme prioritaire lors de la campagne 2014 puis acheté par la municipalité en 2016 est toujours sans affectation d'usage.

Malheureusement aujourd'hui nous sommes au regret de constater la dégradation des locaux, situation aggravée par l'enrochement de la place qui pénalise le stationnement des clients potentiels. Ceci nécessite de reprendre l'ensemble du dossier Bâtiments + Environnement pour redonner vie à cet espace central de notre village.

Pour « **l'École Alternative** » nous envisageons de mettre à disposition les locaux attenants au Musée du Loup. Une convention d'usage sera établie.

Pour « **Génération Mouvement/O FIL DU TELMPS** » nous avons proposé la mise à disposition de la salle Multifonction le jeudi après midi pour les jeux de sociétés et le goûter. Les soirées du mardi dédiées aux jeux de cartes se dérouleront à la bibliothèque.

Les **autres associations communales** disposeront de la salle Multifonctions comme précédemment pour leurs réunions occasionnelles.

Antoine

BUDGET PRIMITIF 2020
FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	BUDGET 2020	CHAPITRES	BUDGET 2020
Charges générales	210 500,00 €	Excédent exercice 2019	66 800,00 €
charges de personnel	224 500,00 €	Remboursement rémunération	6 000,00 €
charges de gestion courante	41 500,00 €	Travaux en régie	15 000,00 €
charges exceptionnelles	3 000,00 €	Produit de ventes directes	31 000,00 €
Amortissements	34 000,00 €	Impôts et taxes	271 000,00 €
Charges d'exploitation	10 000,00 €	dotations	134 000,00 €
Dépenses imprévues	11 800,00 €	Produits gestion courante	6 000,00 €
		Immobilisations financières	2 500,00 €
		produits exceptionnels	3 000,00 €
TOTAL	535 300,00 €	TOTAL	535 300,00 €

Le budget prévisionnel 2020, en fonctionnement, s'équilibre à 535 300 €.

les principales dépenses concernent les charges à caractère général (Eau, électricité, contrats, produits alimentaires, produits d'entretiens, réparations, assurances,,,) et les frais de personnel (salaires plus charges)

les recettes proviennent essentiellement des impôts locaux et des dotations de l'état

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	BUDGET 2020	CHAPITRES	BUDGET 2020
Cautions logements	1 500,00 €	Excédents exercices antérieurs	912 500,00 €
Travaux en régie	15 000,00 €	Amortissements	34 000,00 €
Acquisitions diverses	20 000,00 €	Récupération TVA	15 000,00 €
Travaux :		Excédent de fonct, reporté	68 000,00 €
Voirie (programme 2019)	160 700,00 €	Cautions logements	1 500,00 €
Investissement non identifié	345 700,00 €	Subvention Eglise	29 000,00 €
Bâtiments communaux	150 000,00 €		
Eglise	67 100,00 €		
Logements locatifs	150 000,00 €		
Restaurant	150 000,00 €		
TOTAL	1 060 000,00 €	TOTAL	1 060 000,00 €

Lorsque le résultat de fonctionnement, en fin d'année, est positif (les recettes Sont supérieures aux dépenses), cet excédent peut être affecté en recette d'investissement, Permettant ainsi à la commune d'augmenter sa capacité à investir. (68 000 euros reporté dans le budget 2020 en recette d'investissement),

INFORMATIONS GENERALES

Recensement Militaire

Dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire, les jeunes doivent se faire recenser en mairie.

Ils devront se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile,

Une attestation, utile pour les examens ou pour la conduite accompagnée, leur sera délivrée.

Elections

l'inscription sur la liste électorale est obligatoire les nouveaux arrivants sur la commune devront se présenter en mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

les jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits d'office d'après une liste fournie par l'INSEE.

En cas de changement récent de commune veuillez vérifier en Mairie votre inscription sur cette liste.

formalités diverses

les demandes de carte d'identité et de passeport ne se font plus en mairie.

Vous devrez prendre rendez-vous auprès d'une commune habilitée : Plougouven et Morlaix étant les plus proches.

Dans le cas d'un voyage à l'étranger ou l'inscription à des examens par exemple, pensez à prendre vos précautions : les délais peuvent être assez longs à certaines périodes,

Recensement population

le recensement de la population a lieu tous les 5 ans.

Pour notre commune il se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.

deux agents recenseurs se partageront la commune. Réservez leur le meilleur accueil. Les personnes munies d'un ordinateur pourront saisir eux mêmes leurs questionnaires.

communiqué

La commune vous informe de l'arrivée dès le 15 août d'une assistante maternelle :

Madame Sandra LANGLADE 06 21 80 96 73

Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux Cloîtriens et une bonne rentrée à tous.

Eglise

Pour obtenir des renseignements sur les cérémonies religieuses vous pouvez contacter :

Madame Laurent 07 78 04 30 09 ou, en cas d'absence,

l'accueil de la paroisse saint-Yves : 02 98 88 05 65

ECOLE PRIMAIRE DU CRAGOU MONTS D'ARREE

Le 12 mars, le Président a informé la population de la fermeture des écoles sur tout le territoire à compter du 16 mars. **L'Ecole dans le contexte COVID - 19.**

Une organisation s'est mise en place rapidement au niveau des enseignants afin d'assurer un suivi des élèves à distance.

A partir du 30 mars, un accueil des enfants « prioritaires » a eu lieu sur la commune de Plourin pour les enfants du Cloître. C'est Mme Vernet qui a pris contact avec la commune, Mr Réguer a fait parti des enseignants réquisitionnés pour cet accueil. Il n'y avait pas d'accueil à ce moment sur l'école du Cragou.

La réouverture des écoles a été annoncée pour le 11 mai. L'ancienne municipalité du Cloître n'a pas souhaité ré-ouvrir l'école, elle a pris un arrêté de fermeture jusqu'à nouvel ordre.

La nécessité de mettre en place un accueil pour les enfants « prioritaires » a néanmoins dû s'organiser sur les horaires de l'école. Il n'y avait pas de garderie mise en place par la mairie. L'accueil à l'école était assuré par Mr Réguer et Magali (ATSEM). Cet accueil a concerné jusqu'à 9 élèves.

La nouvelle municipalité élue le 27 mai 2020 a pris la décision d'ouvrir l'école à tous les élèves à compter du 8 juin avec un accueil de garderie.

Afin de respecter le protocole sanitaire, il a fallu organiser l'accueil du point de vue des locaux : Distanciation des élèves dans les classes, équipement en produits d'hygiène. Mettre en place une organisation permettant d'éviter le brassage des élèves : Récréations décalées, différents points d'accès à l'école en fonction de la classe. Un service de ménage quotidien a été mis en place par la mairie.

Pour la rentrée du 8 juin, le retour des élèves était sur la base du volontariat des parents : 38 élèves sont revenus. Le 15 juin la mairie a pris la décision de ré-ouvrir la cantine, auparavant les élèves qui restaient sur le temps de midi apportaient leur pique-nique. Cette réouverture de la cantine a ravi les élèves, les parents, le personnel et Cécile la cuisinière. La mairie a également dû trouver une personne supplémentaire pour la surveillance sur le temps de midi et pour la garderie du soir.

Le 22 juin, il y a eu l'allègement du protocole sanitaire et l'obligation aux élèves de retourner à l'école. Un nouvel aménagement au sein de l'école et de la cantine a dû être mis en place. Finalement 49 élèves sont revenus.

Les effectifs : En cette fin d'année, 55 élèves étaient inscrits à l'école. Et en 2014, 100 élèves. Pour la rentrée en septembre 2020, 46 élèves sont inscrits jusqu'à ce jour, des nouvelles inscriptions seront prises à la rentrée. La répartition prévue est la suivante :

TPS/PS/MS/GS Mme Vermet : 1/5/4/9 Total : 19

CE1/CE2 Mme Bichere : 5/10 Total : 15

CM1/CM2 Mme Le Toullec : 8/4 Total : 12

Brigitte Merrer.

L'ADMR

ADMR région de MORLAIX

Le siège de l'association d'Aide et de Soins à Domicile est installé à **Pleyber Christ**, 12, Place de l'église (ancienne trésorerie).

Aide et Accompagnement à Domicile (SAD) : L'ADMR accompagne différents publics : des personnes âgées avec ou sans perte d'autonomie, des personnes en situation de handicap ; des familles avec des enfants de plus ou moins de 3 ans ; sans restriction d'âge ou de revenus.

Afin de répondre à l'ensemble des demandes de nombreux services sont proposés : Aide à l'entretien du logement ; repassage ; aides aux courses pour les personnes à mobilité réduite ; aide aux repas ; accompagnement (promenade, stimulation par le jeu, le dialogue...) ; garde d'enfants de plus ou moins de 3 ans.

L'association est agréée par la préfecture pour la garde d'enfants, elle est également autorisée à l'aide sociale par le département.

Toute personne qui sollicite une aide à la personne peut bénéficier d'un crédit d'impôt équivalent à 50% du coût horaire. Il existe également la possibilité de régler par chèque prépayé (CESU).

L'ADMR propose également des interventions à la demi- heure (notamment dans le cadre des repas).

Ces services ont pour but de maintenir le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions les personnes vulnérables dans leur foyer, de soutenir et de soulager les aidants et les familles au quotidien.

Les équipes sont encadrées par une direction (Directeur : Mr Matthieu Henry) et une gouvernance collégiale de 5 bénévoles (Jeanine Jourden, Marie Josée Floch, Jean Paul Saliou, Marie Héléne Le Sann, Monique Quéré) membres du conseil d'administration de l'association.

L'ADMR intervient sur l'agglomération de Morlaix Communauté à partir de 6 antennes réparties sur le territoire : Pleyber Christ(siège+antenne), Guerlesquin, Lanmeur, Plougasnou, Plouigneau, Taulé. **l'antenne de pleyber** dessert les communes de Pleyber Christ, St ThégonneLocEguiner, Le Cloître St Thégonne, Plounéour Ménez, Plourin-Les-Morlaix. Dans chaque antenne le personnel administratif peut aider les personnes qui le souhaitent dans les démarches administratives. Les coordinateurs d'antennes se déplacent également à domicile pour des évaluations sur rendez-vous.

L'ADMR région de Morlaix dispose également d'un **service de Soins Infirmiers à domicile (SSIAD)**, situé dans les mêmes locaux que le **service d'aide à domicile (SAD)**. Les services travaillent en coordination lorsque la personne aidée bénéficie des deux services. Le SSIAD intervient dans les communes de Pleyber Christ, St ThégonneLocEguiner, Le Cloître St Thégonne, Plounéour Ménez.

Ouverture des bureaux : **Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :9h-12h30 et sur RDV l'après midi ; Mercredi de 9h-12h30 et 13h30-17h.**

Coordonnées : tél : **02 98 78 50 05** / pleyber@admr-regiondemorlaix.fr / contact@admr-regiondemorlaix.fr / SSIAD : **02 98 78 46 76** / ssiad@admr-regiondemorlaix.fr

Brigitte Merzen

Le Conseil municipal du Cloître Saint Thégonnec.

Maire : Jean René PERON . Quillien.
Instituteur retraité,
outre les fonctions exécutives dévolues au maire, en charge des espaces publics.

1er Adjoint : Christian LEGOUT. Roch Ar Bagnard.
Secrétaire de mairie retraité,
en charge de l'Administration générale et de l'urbanisme.

2ème Adjointe : Brigitte MERRER. Le Roudour.
Aide soignante retraitée.
en charge des affaires sociales et des affaires scolaires .

3ème Adjoint : Antoine HENRY. Roch Ar Bagnard.
Directeur commercial retraité.
en charge des bâtiments communaux.

Mélanie BRASSEUR. Le Briou.
Employée de commerce.

Sylvain CHAMLEY. Route de Quillien.
Ingénieur retraité.

Jean Christophe DEJARDIN. Le Nergoat.
Agent logistique.

Cédric FEAT. Le Bouillard.
Agriculteur.

Nathalie LAYOUR. Les Rochers.
Aide-soignante.

Kévin LE GALL. Le Bourg.
Technicien.

Aurélie MARC. Le Nergoat.
Aide-soignante.

Carl PARCHEMINAL. Keravel.
Technicien logistique.

Sébastien PERON. Les Rochers.
Couvreur.

Solène QUEINNEC. Le Bourg.
Aide -Soignante.

Thierry QUIGUER . Le Bourg.
Marine marchande Retraité.



Archloastr
PIOURIN



MAIRIE & AGENCE POSTALE

OUVERTURE AU PUBLIC

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	8h00 - 12h00	13h00 - 17h00
Mardi	8h00 - 12h00	13h00 - 17h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	8h00 - 12h00	13h00 - 17h00
Vendredi	8h00 - 12h00	13h00 - 17h00
Samedi <i>(permanence élu)</i>	10h00 - 12h00	

O' DELICE DE LE CLOÎTRE
BOULANGERIE-PÂTISSERIE-ÉPICERIE
02 98 79 72 29

Nous vous annonçons l'arrivée, après 3 ans de fermeture, de Monsieur et Madame TAUDON et de leurs deux enfants.

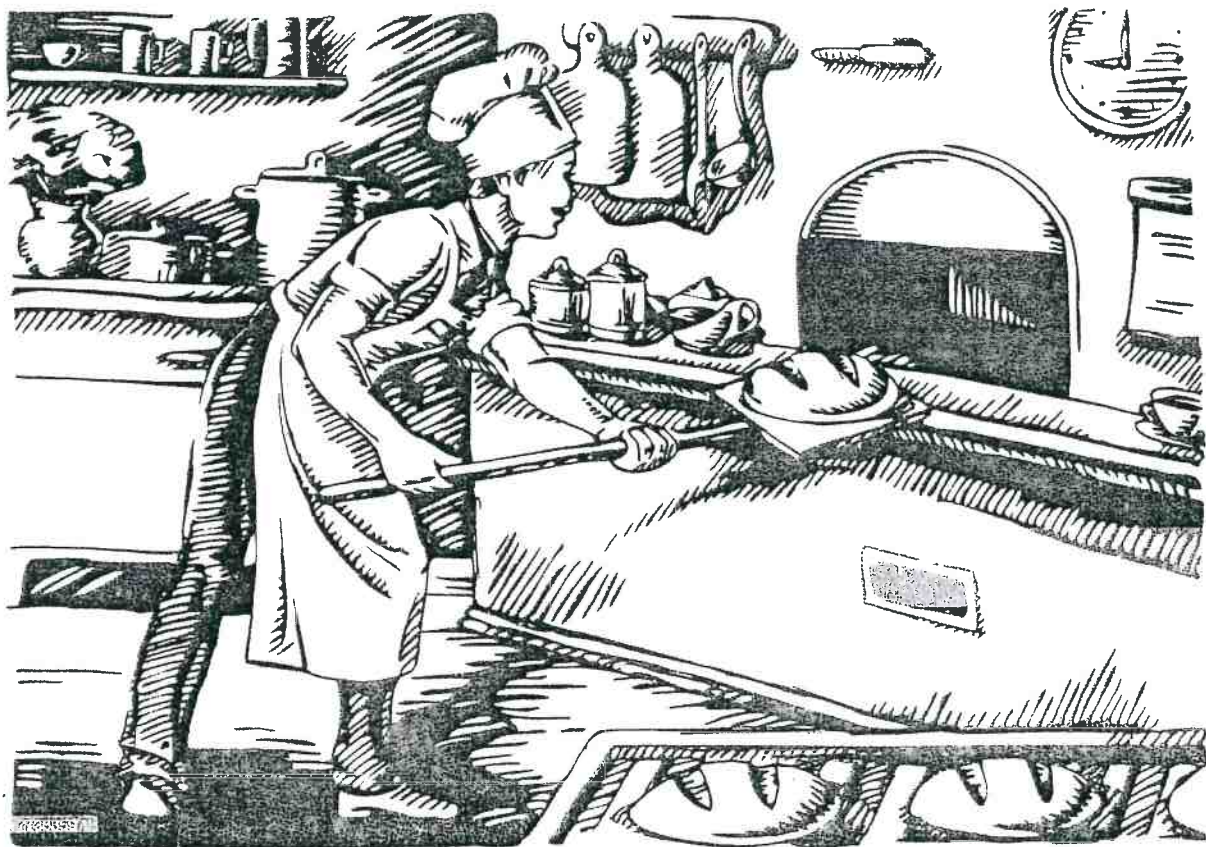
La réouverture du commerce est prévue début septembre ; vous serez informés de la date officielle.

Richard TAUDON est boulanger pâtissier depuis 20 ans ; vous trouverez donc sur place tous les produits de boulangerie, viennoiserie, pâtisserie, pizzas, fabriqués sur place .

L'épicerie sera de nouveau à votre disposition : épicerie, boissons , produits laitiers, fruits, légumes, charcuterie, viandes...

vous y trouverez également, la presse locale, un relais colis, snacking et salon de thé ; vous serez accueillis par Christelle et Richard, et leurs deux enfants Tholas et Chloé.

Souhaitons leur bonne chance et une bonne réussite dans leur projet ; il dépend de chacun de nous d'y contribuer



À propos du patrimoine de notre commune

Jean-René Péron m'a demandé de reprendre une petite rubrique sur l'histoire et le patrimoine que j'avais amorcé, il y a de longues années, lors de la création du bulletin. Il avait été envisagé pour ce premier numéro d'évoquer un monument local, mais avant de commencer quoi que ce soit, il m'a semblé nécessaire de définir la notion de patrimoine qui a beaucoup évolué dans les quarante dernières années.

L'idée de conserver, ou de collectionner des objets anciens, artistiques, ou scientifiques, apparaît très tôt, chez les égyptiens, puis chez les romains qui collectionnaient frénétiquement les statues grecques et les monnaies des anciennes républiques helléniques. Déjà sur le forum on leur proposait des faux ! Lors de la Renaissance, le goût pour l'Antiquité provoqua la frappe de copies de monnaies et de médailles antiques si bien réalisées qu'elles sont maintenant plus cotées que les originales. En Bretagne, le président du Parlement, Christophe Paul de Robien, (1698-1756) accumula une magnifique collection d'objets antiques et d'œuvres d'arts et s'intéressa aussi à la généalogie. En 1804, le préfet Cambry, sous la protection de Napoléon, créa l'Académie celtique composée de savants, érudits et écrivains, chargé de retrouver toutes traces du passé. Elle sera remplacée en 1813 par la Société des Antiquaires de France. Mais l'approche restait intellectuelle et muséologique. C'est au début du XIXe siècle et en Angleterre en raison de l'industrialisation et des destructions massives qu'elle impliquait que l'on commença se préoccuper sérieusement de préserver les monuments et habitats anciens, mais aussi recueillir massivement des traditions comme contes, chants et danses. Les Anglais, en 1895, créent le *National trust* pour protéger, monuments et paysages, association purement privée mais qui a admirablement réussi.

La Grande guerre avec la destruction de cathédrales comme celle de Reims, souleva cruellement la question, mais il faut attendre le développement des sciences sociales et la création du musée des Arts et traditions populaires en 1937, par Henri Rivière, pour voir apparaître une suite de règlements visant à protéger non seulement des monuments mais aussi des paysages et des objets du quotidien. Les ethnologues après avoir étudié de lointains pays se tournèrent vers la France, se substituant aux folkloristes. En 1967 les parcs régionaux voulaient non seulement préserver des éléments architecturaux, des paysages et des zones naturelles mais aussi aider les communes à valoriser leurs atouts. Un des premiers fut installé à Ouessant en 1968 par J-P. Gestin puis Commana et Saint Rivoal en 1971. C'est aussi la période où nous créâmes Dastum pour collecter dans l'urgence les derniers témoignages de nos chants anciens. Les danses avaient déjà été admirablement étudiées par mon maître, le professeur Guilcher. Donc le patrimoine commencé avec la préservation des statues, étendu aux bâtiments, a englobé maintenant bien d'autres éléments ; les traditions orales mais aussi le patrimoine industriel. Il est important de conserver le savoir-faire des ouvriers et artisans. Il y a plus de 50 ans, Clovis le Mer, sabotier à Commana, me montrant un arbre, m'expliquait comment il calculait à l'œil son juste prix d'achat : 12 paires de sabots d'hommes, 8 de femmes, 6 d'enfants ! La France reconnaît certes par un col tricolore ses meilleurs ouvriers, mais le Japon désigne, par exemple des potiers, comme « trésors nationaux vivants ». Il nous faut aussi garder précieusement les recettes de famille. Je regretterais toujours celui perdu des extraordinaires pâtés de ma grand-mère. Bien sûr les langues régionales sont un trésor irremplaçable, avec outre les modes unifiés, les expressions locales dont certaines remontent au-delà de moyen âge. De nos jours, le patrimoine le plus précieux est évidemment génétique avec la biodiversité, condition de notre survie. Tout ceci pour dire, que je n'entends pas traiter uniquement de vieilles pierres mais de bien d'autres sujets. Diverses personnes pourront exposer leurs connaissances. Aussi si vous pensez détenir une recette, un tour de main, une curiosité, un usage de plantes, une expression bretonne originale, n'hésitez à déposer un courrier à la mairie. Nous listerons aussi nos cartes postales anciennes à partir de collections publiques et privées. Bâtissons ensemble notre musée pas si imaginaire que ça. Sans passé, pas d'avenir.

Claude-Youenn Roussel